



HÉBERGEMENT ET INSERTION



La politique de domiciliation dans le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH)

Le droit à la domiciliation est garanti à toute personne sans domicile stable ne pouvant pas recevoir son courrier de façon constante et confidentielle ; elle constitue un élément essentiel de la lutte contre le non-recours car elle permet aux bénéficiaires de disposer d'une adresse pour recevoir leurs courriers et ainsi accéder à leurs droits.

Depuis 2024, la politique de domiciliation est intégrée au nouveau [schéma régional de l'habitat et de l'hébergement \(SRHH\)](#) et contribue à répondre à son axe 3 dont l'objectif est d'améliorer et d'harmoniser, à l'échelle francilienne, l'accompagnement des ménages vers une solution adéquate d'hébergement ou de logement. Au regard des enjeux interdépartementaux, notamment de rééquilibrage territorial et de mobilisation des CCAS (centre communal d'action sociale), cette intégration au sein du SRHH permet à la Drihl de se doter d'un outil pour porter la stratégie régionale de la domiciliation, qui vient en complémentarité des [schémas départementaux](#) pilotés par les UD Drihl et les DDETS.

Les objectifs fixés dans le SRHH sont de garantir une offre de domiciliation cohérente, de soutenir l'activité des organismes domiciliataires et d'améliorer le fonctionnement du dispositif en garantissant l'équité de traitement des demandeurs ainsi que la reconnaissance des droits ouverts par la

domiciliation ; les indicateurs de suivi annuel du SRHH, présentés aux membres en séance plénière ou lors des bureaux, permettent de mesurer l'atteinte de ces objectifs.

Au-delà d'un suivi quantitatif, la mise en œuvre du SRHH repose également sur une feuille de route où la domiciliation est l'un des chantiers prioritaires de l'axe relatif à l'accompagnement social. Ainsi, afin de faciliter la compréhension, l'accès et la reconnaissance de la domiciliation, qui constitue une mission d'intérêt général et de service public, les services de la Drihl ont mis en place en 2025 un plan

d'information sur la domiciliation reposant sur différents leviers et outils :

- La sensibilisation des CCAS franciliens sur leur mission de domiciliation aux côtés des organismes agréés par les préfets de département.
- La sollicitation des principaux gestionnaires de CHU (centre d'hébergement d'urgence) / CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) par la Drihl afin de leur rappeler l'enjeu d'organiser un service interne de courrier pour domicilier leurs hébergés.
- L'intégration de dispositions sur la domiciliation dans différents documents régionaux afin de clarifier le périmètre du dispositif (cadre régional des plateformes d'accompagnement social à l'hôtel et document individuel de prise en charge à l'hôtel remis par les SIAO aux personnes hébergées ; convention de financement avec les structures d'hébergement d'urgence).



- La programmation de contrôles d'organismes agréés au sein du programme régional d'inspections, contrôles et évaluations des dispositifs d'hébergement/logement de la Drihl.
- La promotion du nouveau [guide juridique de la domiciliation](#) ainsi que des [dépliants de communication](#) à destination des personnes sans domicile stable pour expliquer le fonctionnement de la domiciliation, et celui à destination des professionnels pour rappeler le cadre réglementaire de la domiciliation.

La diffusion de ces actualités aux membres du comité régional de l'habitat et l'hébergement (CRHH) par la présente *Lettre de la Drihl* participe à la mise en œuvre du plan d'informa-

tion francilien sur la domiciliation et à la mobilisation de tous les partenaires. Ce projet aura donc eu pour ambition de s'adresser aux différentes parties concernées, des usagers aux organismes de domiciliation, tout en sensibilisant les acteurs de l'accès aux droits et de la lutte contre de la pauvreté ainsi qu'en informant les membres du CRHH et les autres partenaires de la Drihl.

Par cette démarche, qui participe à l'inclusion des personnes les plus vulnérables de notre région, la Drihl contribue à garantir le droit à la domiciliation à toute personne sans domicile stable, a fortiori celles hébergées à l'hôtel. En effet, les établissements hôteliers ne remplissant pas les conditions pour que les ménages y soient domiciliés, l'enjeu de leur domiciliation auprès d'un OA (organisme agréé)

ou d'un CCAS du même département où ils sont hébergés constitue un enjeu primordial. Or, fin 2024, 17% des [familles hébergées à l'hôtel](#) étaient sans domiciliation.

Les équipes de la Drihl travaillent désormais à la réalisation du nouveau [porter à connaissance](#) qui comprendra notamment les résultats de l'enquête annuelle d'activité des organismes domiciliataires, permettant par ailleurs l'actualisation des données de la domiciliation au sein de la plateforme [data-Drihl](#). Notre prochain rendez-vous se tiendra au cours du premier trimestre 2026 où la Drihl conviera l'ensemble des partenaires à l'instance régionale de domiciliation afin de présenter et d'échanger sur le bilan de 2025, les actualités ainsi que sur les nouvelles perspectives d'actions.

HABITAT ET HÉBERGEMENT



Les rencontres de l'ORHH organisées par la Drihl : un partage de la connaissance sur les données logement et hébergement

À l'issue de la révision du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a souhaité relancer l'observatoire régional de l'habitat et de l'hébergement (ORHH).

Lieu de partage et de valorisation de la connaissance, ouverts aux producteurs et aux utilisateurs de données en matière de logement et d'hébergement, il contribue à diffuser les nombreux travaux portés en Île-de-France sur ces thématiques.

La rencontre de l'ORHH du 12 septembre a ainsi présenté 6 études autour de deux thématiques.

« Rénover, pour qui et comment ? »

La première thématique intitulée « Rénover, pour qui et comment ? » présentait trois études sur les enjeux de rénovation du parc francilien afin d'aborder la vulnérabilité énergétique des ménages, le po-

tentiel de rénovation et l'impact de la rénovation sur les consommations d'énergie.

François Dubujet de l'Insee direction régionale Île-de-France a présenté la première étude qui portait sur les ménages en situation de vulnérabilité énergétique en France métropolitaine, entendue comme la difficulté potentielle à maintenir un confort thermique standard dans leur

logement sans devoir consacrer une part excessive de leurs revenus aux dépenses énergétiques conventionnelles. Cette étude nationale fera l'objet d'une déclinaison régionale.

« Les potentiels de rénovation énergétique du parc résidentiel en Île-de-France », deuxième étude présentée par Franziska Barnhusen et Amélie Rousseau de l'institut Paris Région offrait une

catégorisation du parc résidentiel francilien établie selon leur potentiel de rénovation énergétique afin d'établir une typologie de bâtiments représentatifs du parc francilien suivant leurs caractéristiques énergétiques, évaluer les contraintes liées à la rénovation énergétique de chaque type de bâtiment, étudier les coûts de la rénovation énergétique en Île-de-France et formuler des préconisations à destination des collectivités sur les modes d'intervention possibles pour la rénovation énergétique des logements.

Gabriel Senegas (Apur), Océane Cirera et Benjamin Rougeyrolle (agence parisienne du climat) offraient une analyse statistique de la consommation énergétique réelle des logements parisiens avec la troisième étude intitulée : « *Consommations énergétiques réelles dans les immeubles d'habitation privés à Paris et impact des travaux de rénovation énergétiques* ».

« Comprendre les nouvelles formes de production de logement abordable »

Cette seconde partie de la matinée a partagé trois études sur la production de logement ordinaire en Île-de-France, qui permettent d'appréhender le développement de nouveaux produits de logement abordable et les leviers locaux pour porter une dynamique de construction de logement.

Hélène Joinet et Philippe Pauquet (IPR) et Dimitri Canton (Drihl) ont présenté les premiers résultats d'une enquête en cours auprès des principaux opérateurs du logement locatif intermédiaire (LLI) en Île-de-France « *Dynamique de*

production et occupation du parc de logements intermédiaires en Île-de-France » afin de mieux appréhender le volume, la localisation et la typologie des logements et des programmes mis en service, le profil des locataires, les niveaux de loyers pratiqués et l'insertion de ces logements dans les marchés immobiliers locaux.

Stéphanie Jankel, Jean Vannière et Jean-François Arènes (Apur) ont partagé l'étude sur le « *Recensement des BRS et OFS dans la Métropole du Grand Paris* » avec une analyse de la chaîne de production de ces logements.

Enfin, la matinée s'est conclue sur l'étude « *Construire en contexte métropolitain, le rôle des maires dans le système local de production de logement* » présentée par Anne-Claire Davy et Tanguy Le Goff (Institut Paris Région)

L'ORHH se réunira ainsi régulièrement, soit en comités techniques autour de travaux en cours, soit sous la forme de rencontres annuelles, avec l'objectif de restituer les travaux et de faire dialoguer.

Pour aller plus loin :

Alors que 52 sujets potentiels ont été inscrits au SRHH comme « axes de travail de l'ORHH », la réunion de lancement de l'ORHH qui s'est tenue le 7 février dernier a statué sur une sélection d'une douzaine d'études à porter pour les 6 années à venir, suivant trois critères :

- Dimensionner un programme d'études réaliste pour la période 2024-2030, avec une douzaine d'études dont le lancement pourra s'étaler sur trois périodes ;
- Proposer les thématiques

non identifiées dans les programmes d'études des partenaires ;

- Répartir la sélection parmi les 3 axes du schéma

Concernant l'axe 1 du SRHH, portant sur la production de l'offre d'hébergement et de logement, l'ORHH propose de suivre des études :

- Sur les conditions d'occupation du parc intermédiaire ;
- Sur les parcours des ménages en sortie de dispositif d'intermédiation locative ;
- Sur les conditions de montée en puissance du BRS et des produits d'accès sociale sur les territoires, pour calibrer la trajectoire de leur développement.

Concernant l'axe 2 du SRHH, portant sur l'amélioration du parc, l'ORHH devrait assurer le pilotage d'études :

- Sur les ménages en situation de vulnérabilité énergétique en Île-de-France ;
- Sur la fragilité économique et sociale des copropriétés, pour évaluer les besoins en traitement ;
- Sur les spécificités de la rénovation thermique du parc de logements adaptés ;
- Sur les besoins en adaptation du parc de logement francilien ;
- Sur le tissu pavillonnaire francilien, pour définir un système de veille dans les territoires à risques.

Concernant l'axe 3 du SRHH, portant sur l'accompagnement social vers l'hébergement et le logement.

ment, l'ORHH devrait assurer le pilotage d'études :

- Sur les demandes et attributions de logements sociaux et les trajectoires de l'atteinte des objectifs légaux de relogement ;

- Sur les profils et les parcours des ménages sortant du parc social ;
- Sur une approche statistique des discriminations en matière d'habitat ;

- Sur l'impact de la gestion en flux sur l'atteinte des objectifs d'attribution.

Retrouvez toutes les informations sur [Rencontre 2025](#) ainsi que la [bibliographie](#).

Pour info

Le guichet de demande du chèque énergie est ouvert depuis le 15 octobre : Comment en bénéficier ?

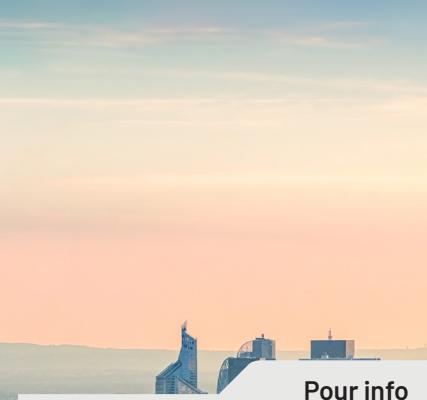
Le chèque énergie est une aide de l'État.

Il s'adresse aux foyers modestes dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (RFR/UC) est inférieur à 11 000 € en 2023 pour les aider à payer les factures d'énergie de leur logement.

La majorité des bénéficiaires du chèque énergie le recevront automatiquement au mois de novembre.

Les bénéficiaires potentiels du chèque énergie qui n'auront pas pu être identifiés automatiquement 2 seront informés courant octobre par mail, SMS ou courrier des conditions d'éligibilité au chèque énergie et invités à formuler une demande s'ils les remplissent.

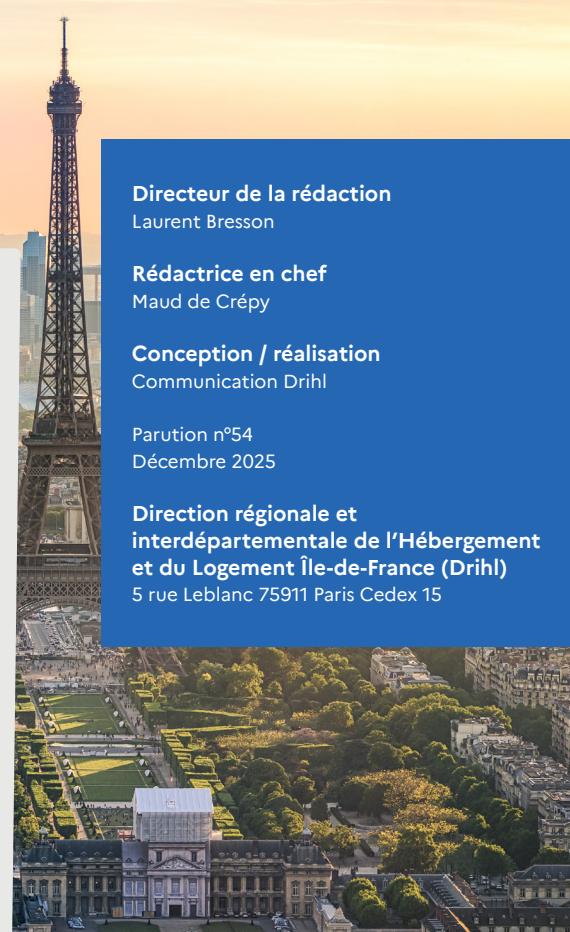
[En savoir plus](#)



Pour info

Isabelle Kamil, nouvelle directrice adjointe, directrice de l'unité départementale de la Drihl Val-de-Marne

Après quelques années au sein des ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique notamment en tant que sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau et des ressources minérales, elle mettra ses compétences au service de la Drihl dans les domaines de l'hébergement, de l'accès au logement et de l'habitat.



Directeur de la rédaction

Laurent Bresson

Rédactrice en chef

Maud de Crépy

Conception / réalisation

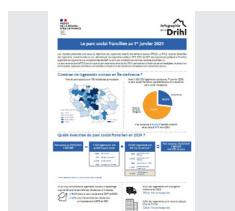
Communication Drihl

Parution n°54

Décembre 2025

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement Île-de-France (Drihl)
5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15

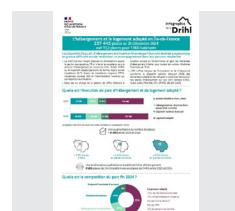
Publications



Infographie Parc social francilien au 1^{er} janvier 2024... [Lire la suite](#)



Bilan trimestriel des chiffres du bâtiment francilien... [Lire la suite](#)



Infographie Hébergement et logement adapté... [Lire la suite](#)



Socle de données demandes et attributions de logements... [Lire la suite](#)



Bilan 2024 de la commission de médiation et du bureau Dalo... [Lire la suite](#)